



## Newsletter de la CRUS, no 32 / mai 2013

La newsletter électronique de la CRUS paraît six fois par année, la semaine suivant la séance plénière de la CRUS. Elle comprend quatre rubriques: le **Highlight** aborde un sujet d'actualité et d'importance pour la CRUS. La rubrique **En direct de la séance plénière** contient une sélection des décisions et sujets importants traités lors de la dernière séance. Les **Nouvelles du Secrétariat général** proposent des sujets d'actualité sur les activités du Secrétariat général de la CRUS. Enfin, l'**Agenda** permet d'annoncer les événements importants de la CRUS.

### 1. Highlight

#### **Expériences positives dans les pratiques d'admission aux études de master dans une autre université**

*La mobilité verticale entre les universités suisses fonctionne bien, comme le montre une enquête de la CRUS. Lors d'un changement d'université, un quart des étudiants doit remplir des exigences supplémentaires définies pour être admis au master. Cette mesure vise à aplanir les différences en termes de compétences acquises pendant les études de bachelor. Cette procédure ne réjouit pas totalement l'ensemble des personnes concernées.*

Un bachelor de l'Université de Saint-Gall en poche, s'attaquer à un master dans la même branche d'études à l'Université de Genève. C'est possible en Suisse depuis l'introduction du système bachelor-master il y a dix ans. Pour les étudiants, la fin du bachelor constitue une période charnière en matière de mobilité et leur offre plus de liberté pour effectuer un choix entre les différentes offres de master. Une enquête actuelle de la CRUS (\*) révèle que cette mobilité entre les différentes universités suisses, dite verticale, fonctionne bien. Le principe de la libre circulation lors de l'admission à un master dans la même branche d'études – principe approuvé il y a dix ans en tant que partie des directives de Bologne – est garanti en Suisse; la pratique en cours rencontre un niveau élevé de satisfaction. Au total, 90% des responsables de faculté sont contents de cette façon de faire. Les étudiants eux aussi se montrent dans l'ensemble satisfaits par rapport au changement d'université et ils sont favorables à ce qu'il soit possible d'entreprendre un changement de perspective avec un master dans une autre institution.

L'étude de la CRUS avait deux objectifs: dresser un panorama de la pratique d'admission dans les facultés et acquérir de nouvelles connaissances grâce aux expériences des étudiants concernés. Pour ce faire, on a interrogé les responsables de programme dans les facultés, ainsi que les étudiants en master ayant réalisé leur bachelor dans une autre université suisse mais dans la même branche d'études. Le sondage ne prend pas en compte les étudiants qui ont entamé un master universitaire après un diplôme d'une haute école spécialisée ou un bachelor effectué à l'étranger. Les résultats portent donc

exclusivement sur la mobilité verticale à l'intérieur de la Suisse. Le nombre d'étudiants concerné est mesuré: en 2011, 1400 étudiants ont entrepris des études de master avec un bachelor d'une autre université. Ce chiffre représente 10% des personnes à avoir démarré un cursus de master.

### **Davantage d'exigences supplémentaires en Suisse alémanique**

Les réponses reçues des facultés prouvent que la majeure partie des demandes pour suivre un master est examinée de manière systématique. Il existe toutefois des différences de compréhension de l'expression «même branche d'études» selon les disciplines. Alors qu'un cursus complet est nécessaire pour les sciences de l'ingénieur, une branche secondaire, ou minor, est suffisante dans les sciences humaines et sociales pour être admis en master. L'enquête montre toutefois que la plupart des étudiants de master interrogés ont déjà obtenu au moins 120 crédits dans la même branche d'études durant le bachelor.

Un quart des étudiants de master titulaires d'un bachelor d'une autre université est soumis à des exigences supplémentaires à remplir durant les études de master. Celles-ci doivent aider à combler les éventuelles lacunes à l'issue des études de bachelor. En moyenne, le surcroît de travail découlant de ces exigences supplémentaires se monte, selon le sondage de la CRUS, à 16,5 crédits.

Il existe cependant des différences substantielles entre les différentes universités: tandis que dans les universités de Suisse alémanique plus d'un tiers des personnes interrogées doit remplir des exigences supplémentaires, seuls 11% des étudiants de Suisse romande et du Tessin sont touchés par cette mesure. Les différences sont également considérables selon les disciplines: les sciences économiques (40% de l'ensemble des personnes changeant d'université), les branches interdisciplinaires (34%) ainsi que les sciences humaines et sociales (26%) sont les disciplines pour lesquelles sont fixées la majeure partie des exigences supplémentaires. Au contraire, les étudiants en médecine, en droit ainsi qu'en sciences techniques et de l'ingénieur sont presque automatiquement admis au master après leur changement d'université.

### **Les étudiants déplorent les obstacles administratifs**

Les exigences supplémentaires ont des conséquences: à cause d'elles, le temps d'études de la plupart des étudiants concernés se prolonge en moyenne d'un semestre, ce qui a des répercussions négatives sur la satisfaction des apprenants. Ces derniers jugent inadéquats l'ampleur et le contenu des exigences supplémentaires et estiment que la matière enseignée est une répétition de ce qu'ils ont déjà appris. Parmi les personnes interrogées, 38% d'entre elles se sentent désavantagées par rapport aux étudiants qui accomplissent leur bachelor et leur master dans la même haute école. D'autre part, les étudiants en master déplorent la complexité de la procédure d'inscription de même que le manque de communication entre les universités.

Au vu des résultats de l'enquête, la CRUS arrive à la conclusion que la pratique d'admission avec exigences supplémentaires lors d'un changement d'université au sein de la même discipline s'avère efficace. Cette procédure permet d'égaliser les différences en termes de compétences acquises pendant les études de bachelor. Mais la CRUS

prend aussi au sérieux la critique adressée par les étudiants interrogés et invite les universités à améliorer encore leurs conditions-cadres en matière de mobilité verticale: à l'avenir, les exigences supplémentaires devront être clairement définies et justifiées de manière compréhensible auprès des personnes concernées. Les procédures d'admission à des études de master avec un bachelor d'une autre université devront, si possible, être simplifiées et accélérées. A cet égard, la CRUS pourrait endosser un rôle de coordination. Pour finir, les universités devront aussi mieux informer sur les possibilités de mobilité verticale.

(\*) Pratique d'admission lors du passage bachelor-master dans la même branche d'études. Enquête 2012 auprès des universités suisses.

## **2. En direct de la séance plénière**

**Séance des 16 et 17 mai 2013 à Berne**

### **Décisions et thèmes importants de la CRUS:**

- **Echange avec le Fonds national suisse de la recherche FNS sur les priorités d'encouragement futures**  
Le Plénum de la CRUS a reçu lors de sa séance le président du Conseil de la recherche du FNS, Prof. Dr. Martin Vetterli, ainsi que le directeur du secrétariat du FNS, Dr. Daniel Höchli. La rencontre a été l'occasion d'une discussion constructive sur la vision du FNS concernant sa mission et ses instruments d'encouragement, en particulier pour la promotion de la relève. Les modalités d'encouragement des jeunes chercheuses et chercheurs dans le cadre de la recherche énergétique de la Confédération ont également fait l'objet de discussions.
- **Comité de pilotage «Information scientifique»: élection d'un nouveau membre**  
Le Plénum a élu le Prof. Dr. Christian Tschudin, président de la SIVIT (Commission stratégique pour les questions de distribution et de technologies de l'information) de l'Université de Bâle, comme membre du Comité de pilotage du programme [«Information scientifique: accès, traitement et sauvegarde»](#). Christian Tschudin succède au vice-recteur Alex Eberle, qui prendra sa retraite fin juillet 2013. Le programme «Information scientifique» vise à développer des instruments adéquats permettant d'accéder à l'information scientifique et de la gérer de manière optimale.

## **3. Nouvelles du Secrétariat général**

- **Brochure «Studying in Switzerland: Universities 2013»**  
La brochure «Studying in Switzerland: Universities 2013» parue fin avril peut être

téléchargée au format [PDF](#) ou commandée sous forme imprimée auprès du Secrétariat général de la CRUS ([Information und documentation](#)).

#### **4. Agenda**

##### **26 – 31 mai 2013 / St. Louis, Missouri : NAFSA 2013 – Annual Conference & Expo**

Sous la devise « Ideals and Impact in International Education », la prochaine assemblée annuelle de la NAFSA (Association of International Educators) a lieu du 26 au 31 mai à St-Louis (US).

A cette occasion, les spécialistes en mobilité des hautes écoles et les personnes concernées par l'internationalisation de l'enseignement supérieur des cinq continents se rencontrent pour échanger leurs expériences, consolider et étendre leurs partenariats et faire connaître leur offre d'études.

Les universités et hautes écoles spécialisées suisses sont représentées à la conférence depuis 2001 par une délégation de 20 à 30 personnes, un stand et un bureau de réception pour les hautes écoles partenaires étrangères. La coordination générale est assumée par le service d'information et de documentation de la CRUS alors que l'accueil est préparé et assuré par la représentation suisse locale (attachés scientifiques, ambassade, consulat général).

##### **4 et 5 juillet 2013 / Genève : CRUS: séance plénière**

La prochaine séance plénière de la CRUS aura lieu les 4 et 5 juillet 2013 à Genève. La newsletter électronique résumant les nouveautés et les décisions importantes en lien avec cette séance sera disponible le mercredi suivant, soit le 10 juillet 2013.

→ [toutes les dates des séances de la CRUS](#)

##### **22 août 2013 / Bâle : Evénement de la CRUS sur le thème «mobilité verticale»**

La Conférence nationale de la CRUS se déroulera le jeudi 22 août 2013 à l'Université de Bâle sur le thème «mobilité verticale».

Le système d'études à deux échelons permet d'entreprendre après le bachelor un changement d'université, de type de haute école ou de branche d'études. La conférence sera l'occasion d'examiner et de discuter les défis que représente cette forme de mobilité pour les universités et les étudiantes et étudiants.

La coordination enseignement de la CRUS organise cette conférence en collaboration avec l'Université de Bâle. Le programme de la conférence et d'autres informations seront disponibles sur [www.bolognareform.ch](http://www.bolognareform.ch) au plus tard d'ici la fin du mois de mai.

### **6 - 8 novembre 2013 / Liestal : Autumn School en didactique disciplinaire**

Le programme doctoral en méthodologie de l'enseignement porté conjointement par la CRUS et la COHEP (Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques) annonce sa première école d'automne qui aura lieu en novembre 2013 et portera le titre de «Concepts de compétences dans les diverses didactiques disciplinaires: différences et modélisations comparables». Les doctorantes et doctorants intéressés qui rédigent une thèse en matière de didactique disciplinaire dans une université suisse sont priés de s'informer et de s'annoncer via le site web [www.fachdidaktik.ch](http://www.fachdidaktik.ch).

### **Contact**

Dr Raymond Werlen, secrétaire général de la CRUS, [raymond.werlen\(at\)crus.ch](mailto:raymond.werlen@crus.ch), et Dr Sabine Felder, responsable de la coordination enseignement, [sabine.felder\(at\)crus.ch](mailto:sabine.felder@crus.ch), se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.